

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement
de CHF 19'107'000 pour financer le projet de la
"Galerie souterraine du ruisseau de Broye"**

du 14 janvier 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 19'107'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer le projet de la "Galerie souterraine du ruisseau de Broye".

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 14 janvier 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 28 janvier 2020